



République Française
Département de la Côte d'Or
Canton Ladoix-Serrigny

Commune d'Échevronne

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc PETIT, le maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation :

30/04/2024

Date d'affichage :

30/04/2024

Présents : Chantal ROSSIGNOL, Jean-Luc PETIT, Yannick LALIGANT, Laure PLAÏT, Nadège TIXIER, Guillaume PAILLARD, Rémi VALLET, Émeline GUILLEMIER

Excusés :

Bertrand CHAMBREY donne pouvoir à Chantal ROSSIGNOL
Roger CHANTEREAU donne pouvoir à Rémi VALLET

A été nommé secrétaire de séance : Emeline GUILLEMIER

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024**

N° Délibération	Objet
2024_014	Décision modificative n°1

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Jean-Luc PETIT



La secrétaire de séance,
Emeline GUILLEMIER

C.F : Depuis le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.
A compter de cette date, la liste des délibérations devra être affichée sous huit jours après la réunion de Conseil Municipal. Les délibérations seront consultables en mairie.
Le compte-rendu sera approuvé lors de la prochaine séance de Conseil Municipal, puis affiché.